

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 26 JUIN 2008 à 18h30**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, le **Jeudi 26 Juin 2008 à 18 h 30**.

Date de convocation : **19 juin-08**  
Date d'envoi à la presse : **19 juin-08**  
Date d'affichage : **20 juin-08**

**ETAIENT PRESENTS :**

J.M. FERON, J. FISCHER, G. DELAGE, M. COOMBS, M. LACABANNE, G. LAVILLE, G. PEYRE, Y. PARROT, B. BOUDOU, S. LAGUEYT, M. VARENNE, C. AUCANT, J. LE ROUX, A. LOPEZ, B. CARRILLON, K. ALMON, A. PRIMAULT, J.VIENNET, A. MEUNIER, C. HOSTEINS H. LAURENT, L. BERTY, M. DEYRIS et M. PIEROT.

**ETAIENT EXCUSES :**

S. BOURDOULEIX : pouvoir à C. AUCANT  
P. BONATI : pouvoir à M. PIEROT  
N. MARTIN-FREYSSINET : pouvoir à H. LAURENT

Brigitte BOUDOU est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souhaite un prompt rétablissement à Mme MARTIN-FREYSSINET, victime récemment d'un accident de la circulation.

**I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II – COMPTES DE GESTION 2007**

Mme FISCHER rappelle que les comptes administratifs des budgets principal et annexes ont fait l'objet d'analyses et de discussions en commission des finances, sur la base de documents explicatifs remis à tous les élus. Elle donne ensuite lecture du projet de délibération déclarant que les comptes de gestion des budgets (principal et annexes), établis pour l'exercice 2007 par M. le Receveur, sont conformes aux comptes administratifs de la même année, dressé par l'ordonnateur.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte cette délibération et approuve les comptes de gestion, tenus à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

**III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007**

L'analyse des comptes administratifs fait ressortir les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

| <b>Fonctionnement</b>      |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Dépenses                   | 3 370 455, 11      |
| Recettes                   | 3 877 896, 28      |
| Résultat 2007              | 507 441, 17        |
| Résultat reporté 2006      | 0, 00              |
| <b>Résultat final 2007</b> | <b>507 441, 17</b> |

| <b>Investissement</b>                           |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses  | 603 284, 24        |
| Recettes  | 913 720, 55        |
| Résultat 2007                                   | 310 436, 31        |
| Résultat reporté 2006                           | - 86 265, 94       |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>224 170, 37</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 731 611, 54        |

Mme FISCHER précise que le résultat de clôture de la section de fonctionnement est, certes, un excédent comptable mais qu'en réalité, cette section est en déficit de 50 582 €. En effet, la vente du terrain de Lamothe n'est pas une recette « ordinaire » puisqu'elle est constituée par une amputation du patrimoine et, sans elle, le déficit serait de 5 909 € puisque l'excédent énoncé est inférieur au montant de la vente. De plus, un titre de recette de 44 673 € correspondant à une facturation, à la CDC, de travaux d'entretien de la zone artisanale et des chemins de randonnées, réalisés par le personnel communal en 2006 doit être annulé. En effet, l'ensemble des communes de la CDC ont pris, d'une manière collégiale, la décision de ne pas facturer ces mêmes travaux effectués dans leurs communes. En conséquence, ce titre de recettes n'aurait pas dû faire l'objet d'un report et ne constitue pas une recette à attendre. En investissement, les excédents sont constitués par des dépenses engagées, mais restant à réaliser.

Pour le terrain de Lamothe, Melle HOSTEINS précise que cette recette produite, effectivement, par une vente du patrimoine, ne présente aucun caractère particulier. Comment doit faire une collectivité appelée à assumer des dépenses obligatoires lorsqu'elle a, comme alternative, l'augmentation des impôts ou la vente d'une partie de la propriété communale ? De plus, elle affirme que la vente de ce terrain va, à terme, générer des recettes, (foncier bâti et taxe d'habitation).

A ces observations, M. PEYRE répond que si cette vente est effectivement génératrice de recettes, elle est également la source de charges supplémentaires, concernant notamment le réseau assainissement.

Pour M. LAURENT, l'arrivée future de ce réseau va être bénéfique à l'ensemble de ce secteur qui va pouvoir être raccordé.

#### **BUDGET ANNEXE : FORET**

| <b>Fonctionnement</b>                           |                      |
|---|----------------------|
| Dépenses  | 194 560, 70          |
| Recettes  | 231 319, 75          |
| Résultat 2007                                   | 36 759, 05           |
| Résultat reporté 2006                           | - 77 662, 01         |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>- 40 902, 96</b>  |
| <b>Investissement</b>                           |                      |
| Dépenses  | 179 981, 27          |
| Recettes  | 73 575, 40           |
| Résultat 2007                                   | - 106 405, 87        |
| Résultat reporté 2006                           | - 5 713, 69          |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>- 112 119, 56</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | - 153 022, 52        |

Les déficits constatés sur le budget de la forêt sont la conséquence des engagements de travaux dont certains restent à effectuer, mais également des subventions restant à encaisser. Celles-ci ne pouvant être demandées qu'après certification des travaux faits, les délais nécessaires pour leur encaissement entraînent un déficit de trésorerie.

#### **BUDGET ANNEXE : EAU**

| <b>Fonctionnement</b>      |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses                   | 78 988, 83          |
| Recettes                   | 32 939, 44          |
| Résultat 2007              | - 46 049, 39        |
| Résultat reporté 2006      | 8 096, 25           |
| <b>Résultat final 2007</b> | <b>- 37 953, 14</b> |
| <b>Investissement</b>      |                     |
| Dépenses                   | 35 348, 11          |
| Recettes                   | 54 145, 50          |
| Résultat 2007              | 18 797, 39          |

|   |                    |
|---|--------------------|
| Résultat reporté 2006                           | 93 165, 59         |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>111 962, 98</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 74 009, 84         |

Compte tenu de l'importance du déficit global constaté, qui ne peut être résorbé par les recettes ordinaires, l'institution d'une surtaxe, déjà envisagée par la précédente municipalité, va être étudiée.

#### **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

| <b>Fonctionnement</b>                           |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses  | 87 928, 02         |
| Recettes  | 158 077, 75        |
| Résultat 2007                                   | 70 149, 73         |
| Résultat reporté 2006                           | - 55 081, 41       |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>15 068, 32</b>  |
| <b>Investissement</b>                           |                    |
| Dépenses  | 455 797, 92        |
| Recettes  | 151 071, 17        |
| Résultat 2007                                   | - 304 726, 75      |
| Résultat reporté 2006                           | 444 748, 75        |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>140 022, 00</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 155 090, 32        |

L'excédent de ce budget est la conséquence d'encaissement de recettes pour des travaux restant à réaliser.

#### **BUDGET ANNEXE : RENOVATION DE BATIMENTS**

| <b>Fonctionnement</b>                           |                     |
|---|---------------------|
| Dépenses  | 11 237, 21          |
| Recettes  | 24 586, 87          |
| Résultat 2007                                   | 13 349, 66          |
| Résultat reporté 2006                           | 0, 00               |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>13 349, 66</b>   |
| <b>Investissement</b>                           |                     |
| Dépenses  | 11 007, 42          |
| Recettes  | 17 358, 41          |
| Résultat 2007                                   | 6 350, 99           |
| Résultat reporté 2006                           | - 17 342, 40        |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>- 10 991, 41</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 2 358, 25           |

#### **BUDGET ANNEXE : ZONE-D'ACTIVITES**

| <b>Fonctionnement</b>                           |                   |
|---|-------------------|
| Dépenses  | 6 581, 00         |
| Recettes  | 0, 00             |
| Résultat 2007                                   | - 6 581, 00       |
| Résultat reporté 2006                           | 6 964, 73         |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>383, 73</b>    |
| <b>Investissement</b>                           |                   |
| Dépenses  | 0, 00             |
| Recettes  | 0, 00             |
| Résultat 2007                                   | 0, 00             |
| Résultat reporté 2006                           | 55 199, 44        |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>55 199, 44</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 55 583, 17        |

## **BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE CLOS DES TRINITAIRES**

| <b>Fonctionnement</b>                           |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses  | 0, 00              |
| Recettes  | 0, 00              |
| Résultat 2007                                   | 0, 00              |
| Résultat reporté 2006                           | 1 219, 66          |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>1 219, 66</b>   |
| <b>Investissement</b>                           |                    |
| Dépenses  | 0, 00              |
| Recettes  | 0, 00              |
| Résultat 2007                                   | 0, 00              |
| Résultat reporté 2006                           | 102 492, 84        |
| <b>Résultat final 2007</b>                      | <b>102 492, 84</b> |
| Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement | 103 712, 50        |

L'excédent de ce compte administratif est constitué par des dépenses engagées mais non réalisées.

Sous la présidence de M. DELAGE, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, les comptes administratifs, principal (commune) et annexes (forêt, rénovation des bâtiments, zone d'activités, lotissement du Clos des Trinitaires, eau et assainissement) sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **IV – AFFECTATION DE RESULTATS 2007**

Après approbation des comptes administratifs, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède comme suit, à l'affectation des résultats :

#### **Budget principal :**

|  |               |
|--|---------------|
| * réserves (art. 1068) :                                 | 381 500, 00 € |
| * excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 125 941, 17 € |
| * solde d'exécution recettes Investissement :            | 224 170, 37 € |

#### **Budget Forêt :**

|   |               |
|---|---------------|
| * réserves (art. 1068) :                                | 0, 00 €       |
| * déficit antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 40 902, 96 €  |
| * solde d'exécution dépenses Investissement :           | 112 119, 56 € |

#### **Budget Rénovation bâtiments :**

|  |              |
|--|--------------|
| * réserves (art. 1068) :                                 | 10 991, 41 € |
| * recettes antérieur reporté (art. 002) Fonctionnement : | 2 358, 25 €  |
| * solde d'exécution dépenses Investissement :            | 10 991, 41 € |

#### **Budget Zone d'Activités :**

|  |              |
|--|--------------|
| * réserves (art. 1068) :                                 | 0, 00 €      |
| * excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 383, 73 €    |
| * solde d'exécution recettes Investissement :            | 55 199, 44 € |

#### **Budget lotissement « Le Clos des Trinitaires » :**

|  |               |
|--|---------------|
| * réserves (art. 1068) :                                 | 0, 00 €       |
| * excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 1 219, 66 €   |
| * solde d'exécution recettes Investissement :            | 102 492, 84 € |

#### **Budget Eau :**

|   |               |
|---|---------------|
| * réserves (art. 1068) :                                | 0, 00 €       |
| * déficit antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 37 953, 14 €  |
| * solde d'exécution recettes Investissement :           | 111 962, 98 € |

#### **Budget Assainissement :**

|  |               |
|--|---------------|
| * réserves (art. 1068) :                                 | 0, 00 €       |
| * excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) : | 15 068, 32 €  |
| * solde d'exécution recettes Investissement :            | 140 022, 00 € |

## **V – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 - principal**

Mme FISCHER présente, chapitre par chapitre, les propositions du budget supplémentaire de la commune, étudiées en commission des finances. Celles-ci s'équilibrent en :

- section de fonctionnement à : 230 012, 17 €
- section d'investissement à : 630 770, 37 €

M. LAURENT s'inquiète de l'audit financier, rappelle que les taux des taxes n'ont pas été majorés, indiquant tacitement que la situation financière de la commune le permettait et s'étonne de la majoration des indemnités versées aux élus qui découlent d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril dernier.

M. le Maire, après avoir indiqué que l'audit devrait être présenté en septembre, précise que, compte-tenu de l'investissement et du travail fait par ses adjoints, le conseiller délégué et lui-même, cette majoration ne lui paraît pas anormale.

M. PEYRE est surpris des commentaires faits par M. LAURENT qui a pourtant participé à la commission des finances au cours de laquelle il n'a émis aucune observation particulière et indique que le temps de parole devra être clairement indiqué dans le règlement intérieur du conseil municipal.

M. LAURENT réagit en indiquant que, durant son mandat, les élus de la majorité qu'il présidait, n'ont jamais manqué de respect aux conseillers de l'opposition et qu'il souhaiterait à l'avenir qu'il en soit ainsi pour ses colistiers et lui-même.

Monsieur le Maire prend acte.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, rédigé sous la mandature de M. Faure, est en cours d'étude et devra être présenté à l'approbation des élus avant le 30 septembre prochain.

Par vote à main levée, le budget supplémentaire est approuvé comme suit :

- section de fonctionnement : 22 voix pour, 5 abstention (MM. LAURENT, BERTY, DEYRIS, Melle HOSTEIN, Mme MARTIN-FREYSSINET)

- section d'investissement : à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **VI – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2007**

Mme FISCHER, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que l'article 11 de la loi n° 95-127 du 08.02.1995, relative aux marchés publics et délégation de service public spécial stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2007, tel qu'annexé à la présente délibération.

## **VII – REMBOURSEMENT ASSURANCE DEGATS MATERIELS AU COSEC**

M. le Maire informe que du matériel stocké au Cosec appartenant à la section Cocarde Bando-Lethwei ayant été endommagé durant les fêtes de fin d'année 2007, a fait l'objet d'une indemnisation, par l'assurance, d'un montant de 200 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de reverser à cette association le montant total de l'indemnité perçue.

## **VIII – FDAEC 2008**

M. le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général de la Gironde. Suite à la réunion cantonale du 15 mai dernier tenue par M. LAURENT, Conseiller Général du canton de St-Laurent, une enveloppe de 43 493 € a été attribuée à la commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de réaliser, en 2008, pour un montant de 87 625, 42 € les travaux de voirie suivants :

|   |              |
|---|--------------|
| * réfection de la ruelle du Chemin de la Charmille    | 4 013, 88 €  |
| * réfection des voies communales de Picard à Cartujac | 44 314, 38 € |
| * réfection de la rue St-Julien                       | 9 197, 33 €  |
| * aménagement du parking « Espace Médoc II »          | 30 100, 33 € |

Et sollicite, auprès du Conseil Général, l'attribution de la subvention de 43 493 €, versée au titre du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes.

M. le Maire indique qu'un financement complémentaire sera demandé dans le cadre de la DGE 2008 (dotation globale d'équipement).

#### **IX – GIRONDE HABITAT – CENTRE BOURG – RETROCESSION VOIRIE – VRD – ESPACES COMMUNS**

Monsieur le Maire présente le projet de Gironde Habitat en centre bourg, et en particulier la construction de la résidence « la Tannerie » (à l'ancien garage Teisseyre) comprenant 30 logements collectifs et individuels et la création de 8 lots de terrains à bâtir au lotissement du Clos des Trinitaires.

Dans le cadre de la réalisation de ces opérations, Gironde Habitat propose à la commune la rétrocession des voiries, réseaux divers, parkings et espaces communs pour l'euro symbolique après achèvement des travaux.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la rétrocession des voiries, réseaux divers, parkings et espaces communs de la résidence « la Tannerie » et de la 3<sup>ième</sup> tranche du Clos des Trinitaires ainsi que, après achèvement des travaux, l'acte correspondant qui sera établi dans un délai minimum de 2 ans à compter de la réception définitive desdits travaux.
- confie à Me Castarède la rédaction de l'acte sus-indiqué précisant que les documents d'arpentage, dressés pour établir les surfaces rétrocédées, seront à la charge de Gironde Habitat.

#### **X – GIRONDE HABITAT – RECTIFICATIF ACTE NOTARIE DU 14.11.1995 – PARCELLE AC 507**

M. le Maire indique que par acte notarié en date du 14 nov. 1995 des parcelles cadastrées avaient été cédées par M. Jean-Michel Dalgé et que le service des Hypothèques a omis d'en enregistrer une. En conséquence, il s'avère nécessaire de rectifier cette erreur.

Dans le cadre de l'opération de construction de la résidence « la Tannerie », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de céder cette parcelle pour l'euro symbolique à Gironde Habitat par acte notarié.

#### **XI – OPERATION BUS PLAGE 2008**

M. le Maire indique que le Conseil Général de la Gironde organise depuis de nombreuses années, tous les étés, l'opération Bus Plage destinée aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles (1 adulte et 1 enfant minimum).

Les habitants peuvent bénéficier de ce service au tarif de 2 €/ personne, soit un tiers du coût réel, le complément étant pris en charge pour un tiers par le Conseil Général et le solde par la commune.

M. DELAGE note une augmentation de 27 % par rapport à l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Général de la Gironde afin de renouveler l'opération pour l'été 2008.

#### **XII – REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF RUE F. FOURNIE – SIGNATURE CONTRAT DE MAITRISE d'ŒUVRE**

M. le Maire indique que le Conseil Municipal, par délibération en date du 14 novembre 2007, avait autorisé le Maire à signer une convention d'assistance technique avec le PACT Habitat et Développement de la Gironde, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'immeuble « Meynieu » sis 27 rue Francis Fournié.

La visite d'inspection et de programmation des travaux, l'étude technique et financière étant effectuées, sur proposition de Monsieur le Maire, un accord est donné pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de ce logement locatif, dans le cadre d'un P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social). Les frais de cette opération seront couverts par le loyer à percevoir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour :

- signer avec le PACT Habitat et Développement de la Gironde le contrat de maîtrise d'œuvre ;
- prendre tous les avenants nécessaires au déroulement des marchés de maîtrise d'œuvre liée à cette opération.
- affecter tant en dépenses qu'en recettes les termes de cette opération.

### **XIII – MISE A JOUR CONVENTION AVEC ORANGE AU CHATEAU D'EAU – AVENANT DU 28.06.1995**

M. le Maire indique qu'un contrat de bail a été signé le 28 juin 1995 avec Orange France/Lyonnaise des Eaux et la commune pour l'installation d'un système de téléphonie mobile sur le château d'eau de la commune.

Dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, Orange doit procéder pour l'exploitation des réseaux à l'implantation d'équipements techniques.

La commune et le fermier (Lyonnaise des Eaux) peuvent autoriser, par avenant, à modifier notamment l'article 2 intitulé « mise à disposition par le bailleur » et l'article 14 « durée ».

Sur proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite n° 1 et tout document nécessaire à la bonne évolution de ce dossier.

### **XIV – DECISIONS DU MAIRE**

- **Mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves des écoles Primaires en cas de grève du personnel Enseignant – MINISTERE de l'ÉDUCATION NATIONALE**

Convention à compter du 23 janvier 2008 pour une durée de 3 ans

Contribution versée par l'état, par jour, à la commune pour :

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| - 1 à 15 élèves .....  | 90, 00 €         |
| - 16 à 30 élèves ..... | 180, 00 €        |
| - 31 à 45 élèves ..... | 270, 00 €        |
| - au-delà de 46 .....  | + 46, 90 €       |
|                        | par groupe de 15 |

### **XV – INFORMATIONS DU MAIRE**

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

- rapport d'activités – année 2006/2007 (Gaz de Bordeaux)
- rapport d'activités – année 2007 (Sénat)
- rapport d'activités – année 2007 (Assemblée Nationale)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.